

La lettre du SAGE

Ellé Isole Laïta



ÉDITO

Dans la continuité de l'actualisation de l'état des lieux du SAGE*¹, la CLE*² a souhaité, en mars 2018, maintenir le SAGE actuel, sans initier de révision complète, jugée relativement lourde et sans réelle plus-value. Le SAGE Ellé-Isole-Laïta fixe donc le cadre réglementaire indispensable pour une bonne gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant, les enjeux majeurs restant d'actualité face aux problématiques rencontrées.

Reste à fixer le cap pour les années à venir !

Pour cela, la CLE s'est positionnée vers la mise en œuvre d'une démarche plus souple et concrète, s'appuyant sur la dynamique en place : un programme d'actions pluri-annuel sur 6 ans ou programme d'actions stratégique pour l'eau (PASE), outil permettant de décliner les prescriptions du SAGE, de mettre en avant les nouveaux enjeux, d'être force de proposition et de guider les choix prioritaires des acteurs dans un contexte de diminution des aides, particulièrement sur les territoires en bon état au sens de la DCE*³.

Ce travail s'est étalé sur l'année 2018, en s'appuyant sur les 5 groupes de travail thématiques et le bureau de CLE. Il a été validé en CLE le 18 décembre dernier et s'articule autour de 8 enjeux, déclinés en 40 orientations stratégiques et 136 actions, qui concernent plusieurs maîtres d'ouvrage et tous les acteurs du territoire.

Parmi les nouveaux enjeux, le PASE se tourne inévitablement vers la question de l'adaptation au changement climatique, qui plus est sur un bassin déjà vulnérable, soumis aux inondations et à des épisodes de sécheresse. Œuvrer à la résilience du territoire est donc une obligation.

En cela, les milieux aquatiques rendent des services inestimables. La préservation des infrastructures naturelles (têtes de bassin versant, cours d'eau, zones humides, zones d'expansion des crues, bocage, biodiversité, sol...), et l'optimisation de leurs fonctions par la mise en place de solutions douces, permettent de répondre en partie aux effets du changement climatique sans artificialiser le bassin versant.

Ces milieux jouent un rôle, non seulement de rempart indispensable face au changement climatique, mais constituent aussi un support primordial pour l'ensemble de l'économie du territoire tout en procurant un cadre de vie et un paysage appréciés. Cette biodiversité, la qualité et la diversité des fonctions qu'elle exerce, sont ainsi nos meilleurs atouts pour anticiper l'avenir sur le long terme.

Ce cap ainsi fixé, il s'agit maintenant d'avancer collectivement pour mettre l'eau au cœur des politiques du territoire et ainsi bâtir des méthodologies de travail, qui font la jonction entre la planification et l'opérationnel et doivent s'inscrire sur le long terme. Ceci nécessite d'aller vers l'élaboration d'outils opérationnels et financiers multi-thématiques, vers des financements complémentaires et vers de nouveaux partenariats.

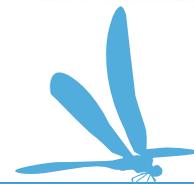
Le travail ne fait que commencer et nous aurons besoin de l'implication de tous dès 2019 ! D'ici là, belles fêtes de fin d'année !

Daniel LE BRAS
Président de la CLE et du SMEIL

*¹ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*² CLE : Commission Locale de l'Eau

*³ DCE : Directive Cadre sur l'Eau



PROVERBE ANGLAIS

« Nous ne connaissons la valeur de l'eau que lorsque le puits est à sec. »

SOMMAIRE

2 LE DOSSIER
Les pesticides au jardin, c'est fini !

3 LE SAGE EIL À LA LOUPE
Prescription E5-10 du PAGD du SAGE

4 ACTUALITÉS
AGENDA



AU 1^{ER} JANVIER 2019, LES PESTICIDES AU JARDIN, C'EST FINI !

Les pesticides, développés initialement pour la protection des cultures agricoles, sont des substances « destinées à lutter contre les organismes jugés nuisibles ». Ils présentent, in fine, par leur migration dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments..., des risques pour l'homme et les écosystèmes, avec un impact immédiat ou à long terme.

Après les établissements publics et les collectivités au 1^{er} janvier 2017, ces produits chimiques seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers, dès le début d'année prochaine.

Tous sont concernés par cette interdiction : herbicides, fongicides, insecticides, nématicides, acaricides ou autres biocides d'origine chimique. Seuls les produits utilisables en agriculture biologique, ceux qualifiés à faibles risques ou les bio-contrôles, qui emploient des méthodes naturelles de protection des

végétaux, resteront autorisés.

Moins de pesticides dans nos jardins, c'est moins de pesticides dans l'eau !

Pour entretenir ou faire entretenir votre jardin au naturel, le SMEIL vous invite à découvrir les derniers guides réalisés en 2017 par la Maison de la Consommation et de l'Environnement et Eau et Rivières de Bretagne sur le site www.mce-info.org.

Ensemble, changeons de regard sur les mauvaises herbes !



CHIFFRES CLÉS

Sur le territoire Ellé-Isole-Laïta, assez peu de pesticides sont rencontrés dans les eaux

Dans les eaux souterraines, 5 prélèvements d'eau sur 100 contiennent des pesticides

Dans les rivières :

- 15 pesticides plus fréquemment détectés sur la quarantaine recherchée
- Détection du glyphosate une fois sur 4
- Peu de dépassement du « seuil repère » fixé à 0,1 µg/l, sauf pour le glyphosate (15% des échantillons)



DANS LES COMMUNES

Fleurs spontanées sur les chemins stabilisés, tontes tardives, intertombes végétalisés dans les cimetières, paillages...

Toutes se tournent peu à peu vers le zéro phyto, comme Le Saint, Berné, Lanvégen, Guisriff...

EN IMAGES

UN SPECTACLE AU CŒUR DU SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELLÉ

Sur la prairie Saint Nicolas de Quimperlé, le public est venu nombreux, le 16 septembre dernier, découvrir le monde mystérieux des insectes et leurs rôles dans la préservation de la biodiversité, au travers du spectacle BzZz, de la compagnie Al et les Astrolobi.



La parole donnée aux insectes le 16 septembre 2018

LE SAGE EIL À LA LOUPE



Prescription E5-10 du PAGD du SAGE EIL

Étude pour améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI* Ellé-Isole-Laïta, une étude sur le fonctionnement hydrologique de la Laïta amont, entre Port de la Véchène et Quimperlé, a été conduite par le SMEIL entre fin 2016 et octobre 2018.

L'objectif de l'étude était :

- D'établir un état des lieux de la dynamique estuarienne de la Laïta ;
- D'identifier les contraintes hydrauliques influant sur les écoulements ;
- De proposer et d'évaluer des solutions d'aménagement sur la Laïta pour réduire le risque d'inondation sur Quimperlé.

L'étude menée par le bureau d'études ACRI-IN pour le SMEIL a permis de rendre compte du fonctionnement complexe de la Laïta, par la réalisation d'une modélisation hydraulique précise en 2 dimensions sur ses 17 kms de linéaire, intégrant la combinaison des processus maritimes et de propagation des ondes de crue dans l'estuaire. Le modèle hydraulique élaboré est capable de simuler l'impact de la suppression de verrous hydrauliques sur les hauteurs d'eau ou sur la durée des inondations à Quimperlé, sur un cycle de marée, selon différentes conditions fluviales et maritimes.

Plusieurs scénarios d'aménagements visant à améliorer les écoulements ont été étudiés d'un point de vue hydraulique à l'aide de l'outil de modélisation, mais également en tenant compte des contraintes réglementaires, financières et du coût environnemental des éventuels travaux sur la qualité de l'eau et la biodiversité.

La solution du curage de la Laïta est définitivement rejetée car elle produit une réduction négligeable des hauteurs d'eau pour des impacts environnementaux et un coût financier importants.

Les travaux concernant l'aménagement d'un lit moyen au droit du pont ferroviaire, le retrait des remblais situés en rive droite de la Laïta en aval de la voie express, ou encore l'aménagement des Guerns ne présentent également qu'un effet très limité sur la réduction des hauteurs d'eau (environ 10 cm pour une crue vingtennale, type 2013/2014) et la durée des inondations à Quimperlé. Certains travaux pourraient toutefois présenter un effet bénéfique sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les travaux d'élagage et de retrait des bois morts présenteraient essentiellement un intérêt paysager ou de navigation, sans aucune incidence sur le risque inondation.

Les résultats démontrent qu'aucun aménagement sur la Laïta ne permettrait de réduire significativement les inondations à Quimperlé.

Les solutions sont à chercher sur la partie amont du bassin versant, qui fait notamment l'objet d'une étude sur les Zones d'Expansion des Crues (ZEC).

* PAPI = Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

CHIFFRES CLÉS

1 modèle hydraulique en 2D élaboré sur 17 kms

4 scénarios d'aménagement modélisés

48 simulations réalisées

Une réduction des hauteurs d'eau à Quimperlé inférieure à 10 cm pour une crue type 2013/2014

Curage de la Laïta définitivement écarté



Emprise du modèle hydraulique élaboré

RÉOUVERTURE DE PRAIRIES HUMIDES À LANGONNET

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site « Rivière Ellé », 17 ha de prairies humides, historiquement exploités, colonisés progressivement par des ligneux depuis 10 ans ont été ré-ouverts entre 2017 et 2018.

Coût global de l'opération : 22 000 €. Objectifs : préserver la biodiversité et valoriser les prairies naturelles !



Avant travaux



Après travaux

